

## Communauté Jeunesse, comme tout établissement social, se doit de mettre en place un Conseil de la Vie Sociale (C.V.S.)




Pourquoi un CVS ?

Le Conseil de la Vie Sociale permet aux personnes accompagnées par Communauté Jeunesse de pouvoir s'exprimer librement sur leurs conditions d'accueil et le fonctionnement de l'association.

Pour qui et comment ?

Le Conseil de la Vie Sociale réunit lors de temps d'échanges, des représentants d'usagers, de salariés et de la direction.



Quel est le rôle du représentant

C'est auprès de votre représentant de secteur que vous faites remonter vos remarques et réflexions.

Il les portera auprès de la direction.

## Les points abordés par le Conseil de la Vie Sociale

- ✚ Les activités et les animations de Communauté Jeunesse et les mesures prises pour favoriser les relations entre les participants,
- ✚ Les conditions de la prise en charge (accueil, organisation des suivis socio-éducatifs...),
- ✚ Les projets de travaux et d'équipements,
- ✚ L'organisation et la vie quotidienne des différents services,
- ✚ Les animations de la vie institutionnelle,
- ✚ Le financement de l'association,

**On a tous notre rôle à jouer !**



Association Communauté Jeunesse  
21, Avenue Jules-Vallès  
91200 ATHIS-MONS  
01.69.38.36.70



# LE PETIT GUIDE DU CVS

